

**Objet : Halle Olympique – Tarif complémentaire à la délibération n°10 du 16 juillet 2020 - Location structure type chapiteau**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération Arlysière,**

Vu la délibération n° 8 du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 donnant délégation à M. le Président de certaines attributions du Conseil Communautaire et notamment de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers et immobiliers jusqu'à 5 000 €,

Vu la délibération n°10 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 fixant les tarifs de la Halle Olympique,

Considérant la nécessité de compléter cette délibération et de mettre en place un tarif pour la location de structure type chapiteau

**Décide**

**Article 1 :** Le tarif pour la location structure type chapiteau avec entoilage blanc et issues de secours (prix/mois) est fixé à 1 000 € HT.

Les recettes seront encaissées pour le compte de la Halle Olympique.

**Article 2 :** M. le Directeur de la Halle Olympique et Mme la Trésorière d'Albertville sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera communiquée lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Albertville, le 14 décembre 2020

Le Président

Franck LOMBARD

